

Intervention en dettes et en fonds propres NOVI 2

EURAZEO

Présentation du dispositif

Le Fonds NOVI 2 est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en dette, fonds propres ou quasi-fonds propres.

Le fonds Novi 2 est une solution « multi-financements » flexible conçue pour les entreprises françaises détenues en majorité par des actionnaires familiaux ou managériaux.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Le Fonds NOVI 2 intervient dans les PME et entreprises de taille intermédiaire innovantes et en développement, dans le secteur de l'industrie et des services.

Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent avoir plus de 5 ans, réaliser un chiffre d'affaires compris entre 30 et 200M€ et présenter un profil bénéficiaire depuis au moins 3 exercices.

Pour quel projet ?

Dépenses concernées

Le dispositif aide à financer la croissance organique ou externe, une stratégie d'investissement ou une recomposition actionnariale.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention du Fonds NOVI 2 est généralement compris entre 3 et 200 millions € en dettes comme en fonds propres.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Toute demande est à formuler au pôle Relations Investisseurs du Groupe Eurazéo.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 5 ans.
- Effectif de moins de 5000 salariés.
- Chiffre d'affaires d'au moins 30 et de moins de 200 M€.

Organisme

EURAZEO

- 1 rue Georges Berger
75017 PARIS
Téléphone : 01 44 15 01 11
E-mail : ir@eurazeo.com
Web : www.eurazeo.com